



Divorce et carte de séjour ?

Par **grmi**, le **26/02/2009** à **15:16**

un de mes amis s'est marié il y a 1.5 an avec une étrangère. Ils sont venus vivre en france il y a environ 1 an. Ils ont 2 enfants !

Il souhaite se séparer de sa femme, mais n'ose pas, de peur qu'elle soit obligée de repartir dans son pays

le fait qu'ils aient 2 enfants ensemble ne suffit-il pas pour qu'elle reste vivre en france ?

il pense se forcer à vivre avec elle encore 2 ans pour justifier de 3 ans de vie commune .. est-ce le seul moyen ???